



FORMULAIRE 16 – LOI SUR LA SANTÉ MENTALE, ARTICLE 26
**PERMISSION DE SORTIR D'UN PATIENT EN PLACEMENT
 NON VOLONTAIRE**

Ce formulaire doit être rempli par le médecin, signé par le patient et transmis au directeur général de l'Hôpital général de Whitehorse, qui doit signer le formulaire et le conserver dans ses dossiers.

Une copie de ce formulaire doit être obligatoirement transmise :

- au directeur général de l'Hôpital général de Whitehorse;
- au patient.

DANS L'AFFAIRE DE LA *Loi sur la santé mentale*

CONCERNANT _____ ci-après nommé le patient.
NOM DE LA PERSONNE

Je, _____, médecin autorisé à exercer la médecine dans le territoire du Yukon, autorise la permission de sortir du patient, qui est un patient en placement non volontaire, pour la ou les raisons suivantes :

sous réserve des conditions suivantes :

date et heure de la permission de sortir _____ et
 date et heure du retour _____ ;

ou conformément à l'ordonnance du médecin ci-jointe.

Autres conditions _____

Le patient a été informé de la permission de sortir, de ses raisons et des conditions imposées, et a donné son consentement. Le patient a été informé qu'il pourrait être arrêté s'il ne revient pas à la date et à l'heure convenues.

FAIT à _____,
 ce ____ jour de _____, 20 ____.

 Signature du patient

 Nom du patient en lettres détachées

 Signature du médecin traitant

 Nom du médecin traitant en lettres détachées

 Signature du directeur général de l'Hôpital général de Whitehorse

 Nom du directeur général de l'Hôpital général de Whitehorse en lettres détachées